

Propositions du Conseil-exécutif et de la commission

ACE n°867

2019_7_JCE_Loi concernant les impôts sur les mutations_LIMu_2019.JGK.2993

Droit en vigueur	Proposition du Conseil-exécutif I	Proposition de la commission I		Proposition du Conseil-exécutif II
		Majorité	Minorité	
	Loi concernant les impôts sur les mutations (LIMu)			
	<i>Le Grand Conseil du canton de Berne,</i> sur proposition du Conseil-exécutif, <i>arrête:</i>			
	I.			
	L'acte législatif 215.326.2 intitulé Loi concernant les impôts sur les mutations du 18.03.1992 (LIMu) (état au 01.01.2015) est modifié comme suit:			
Art. 6a 1.a Constructions vendues clés en main; contrat de vente lié à un contrat d'entreprise ¹ Lors de contrats de vente d'une construction ou d'une unité d'étage clés en main, et lors de contrats de vente qui sont liés à un contrat d'entreprise de telle manière que l'opération est assimilable à l'acquisition d'une construction ou d'une unité d'étage clés en main, l'impôt est calculé sur le prix global (prix du terrain et prix de l'ouvrage).	Art. 6a 1.a ^{1a} Constructions et unités d'étage vendues clés en main; contrat de vente lié à un contrat d'entreprise			

Droit en vigueur	Proposition du Conseil-exécutif I	Proposition de la commission I		Proposition du Conseil-exécutif II
		Majorité	Minorité	
	² Un lien entre le contrat de vente et le contrat d'entreprise au sens de l'alinéa 1 existe lorsqu'un engagement contractuel entre l'acquéreur ou l'acquéreuse et l'aliénateur ou l'aliénatrice ou une personne qui lui est proche a été pris concernant un contrat d'entreprise actuel ou futur.	<i>Proposition du Conseil-exécutif I</i>	<i>Droit en vigueur</i>	<i>Proposition du Conseil-exécutif I</i>
	II.			
	<i>Aucune modification d'autres actes.</i>			
	III.			
	<i>Aucune abrogation d'autres actes.</i>			
	IV.			
	Le Conseil-exécutif fixe la date d'entrée en vigueur de la présente modification.	<i>Il est proposé au Grand Conseil de renoncer à la seconde lecture.</i>		<i>Proposition de la commission I</i>
	Berne, le 28 avril 2021 Au nom du Conseil-exécutif, le président: Schnegg le chancelier: Auer	Berne, le 24 juin 2021 Au nom de la commission, le président: Bichsel		Berne, le 18 août 2021 Au nom du Conseil-exécutif, la présidente: Simon le chancelier: Auer